

# NOTIONS, TERMES ET LIENS UTILES

## CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

La Convention définit le genre de sites naturels ou culturels dont on peut considérer l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.



### LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle (VUE) et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection.



### VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)

Une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. À ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale tout entière.



### LES ATTRIBUTS

Les attributs, appelés plus communément caractéristiques dans le cas de biens naturels, sont les éléments, les processus ou les caractéristiques qui portent et rendent manifeste la valeur universelle exceptionnelle (VUE) d'un bien. L'identification et la compréhension de leur interdépendance est cruciale pour comprendre la VUE et pour assurer une protection et des mécanismes de gestion adaptés. Les attributs doivent être le centre d'attention des initiatives de protection et de gestion.



### PAYSAGE CULTUREL

Les paysages culturels sont définis comme des « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » soit, des œuvres mêlant la nature et l'empreinte qu'y a laissée l'être humain, les paysages culturels expriment ainsi la longue et intime relation des peuples avec leur environnement.



## OUTILS

### ORIENTATIONS DEVANT GUIDER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

Le Comité du patrimoine mondial a élaboré des critères précis pour l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial. Ils figurent tous dans un document intitulé « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ». Ce document est révisé régulièrement par le Comité pour intégrer de nouveaux concepts, connaissances ou expériences.



### LA TROUSSE À OUTILS : AMÉLIORATION DE NOTRE PATRIMOINE 2.0 (ENHANCING OUR HERITAGE TOOLKIT 2.0)

La Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine 2.0 propose une méthodologie d'auto-évaluation testée au niveau mondial pour aider les gestionnaires et les acteurs du patrimoine mondial à évaluer l'efficacité de la gestion d'un bien du patrimoine mondial ou d'un autre lieu de patrimoine.



### GÉRER LE PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL

Ce manuel offre aux États parties, et à toutes les personnes impliquées dans la gestion des biens culturels du patrimoine mondial, des orientations sur la manière de satisfaire aux exigences dictées par la Convention du patrimoine mondial.



## **GÉRER LE PATRIMOINE MONDIAL NATUREL**

---

Le présent manuel de référence a pour propos spécifique de contribuer à la gestion de la valeur naturelle des biens du patrimoine mondial. Il concerne donc les biens naturels et les biens mixtes, ainsi que les paysages culturels.



### **REPORTING ET MONITORING DU PATRIMOINE MONDIAL**

---

L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial n'est pas une fin en soi. Les gestionnaires de sites et les autorités locales travaillent en permanence pour assurer la gestion, la surveillance et la préservation des biens du patrimoine mondial.



### **LE RAPPORT PÉRIODIQUE**

---

Le processus de soumission de Rapports périodiques est un des mécanismes de suivi de la conservation essentiel de la Convention du patrimoine mondial. Tous les huit ans environ, les États parties sont invités à soumettre au Comité du patrimoine mondial un Rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial sur leur territoire.



### **LISTE DE FACTEURS AFFECTANT LES BIENS**

---

Dans le cadre de la révision du questionnaire de l'exercice du Rapport périodique en 2008, le Comité du patrimoine mondial a adopté une liste standard de facteurs qui ont un impact sur la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial.



### **PATRIMOINE MONDIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

Le patrimoine a longtemps été absent des débats généraux sur le développement durable malgré son importance primordiale pour les sociétés et la large reconnaissance de son grand potentiel à contribuer aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux.



### **PATRIMOINE MONDIAL ET POPULATIONS AUTOCHTONES**

---

Beaucoup de peuples autochtones habitent au sein des biens culturels et naturels du Patrimoine mondial. Comme le reconnaît la Politique de l'UNESCO sur l'engagement auprès des peuples autochtones, les biens du patrimoine mondial sont souvent situés sur des terres gérées par des peuples autochtones dont l'utilisation des terres, les connaissances et les valeurs et pratiques culturelles et spirituelles sont liées au patrimoine.



### **PATRIMOINE MONDIAL ET ÉNERGIES RENOUVELABLES**

---

Le document « Patrimoine mondial et énergies renouvelables – Guide sur les projets d'énergie éolienne et solaire dans un contexte de patrimoine mondial » fournit aux États parties, aux gestionnaires de sites, aux planificateurs, aux promoteurs et à d'autres acteurs des conseils pratiques permettant d'allier protection des biens du patrimoine mondial et développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne et l'énergie solaire.



### **PATRIMOINE MONDIAL ET TOURISME DURABLE**

---

Le Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable représente une nouvelle approche fondée sur le dialogue et la coopération des parties prenantes où la planification pour le tourisme et la gestion du patrimoine est intégrée au niveau de la destination, les biens naturels et culturels sont valorisés et protégés, et un tourisme approprié est développé.

